

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 31 octobre 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2212-2,
Vu l'éboulement qui s'est produit à 17h45 le 28 octobre sur le versant sud de Sainte-Victoire impactant les sentiers « noir Garagāi » et « vert Forcioli »,

Considérant que ces sentiers sont très fréquentés par le public,
Considérant que l'assise de ces sentiers a disparu par endroit et que la zone d'éboulis est instable,
Considérant qu'à l'aval de cette zone d'éboulis instables sont situés les sites d'escalade du « Miroir » et de « Shoflagom »,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de leur dangerosité, le sentier « noir Garagāi » à partir du « pas de l'Eléphant » et le sentier « vert Forcioli » sont fermés temporairement (conformément au plan joint au présent arrêté).

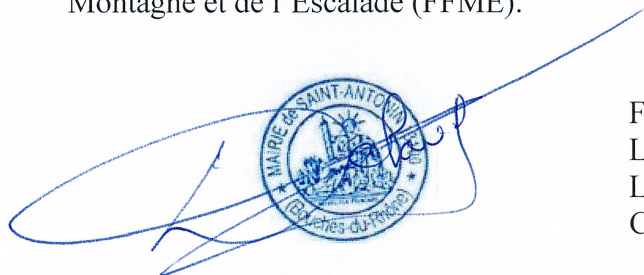
Article 2 : En raison de leur dangerosité, les secteurs d'escalade du « Miroir » et de « Shoflagom » sont fermés temporairement (conformément au plan joint au présent arrêté).

Article 3 : Des panneaux signalant un danger imminent seront implantés aux entrées des sentiers et sur les aires de stationnement.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. le Préfet des Bouches-du-Rhône,
Mme. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Rousset,
M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône,
M. le Directeur de l'Agence territoriale Bouches-du-Rhône – Vaucluse de l'ONF,
Mme la Directrice des Espaces Naturels et Grands Sites de France de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
M. le Directeur de la Forêt et des Espaces Naturels du Département des Bouches-du-Rhône,
M. le Président du Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée13),
M. le Président du Comité territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).



Fait à Saint-Antonin-sur-Bayon,
Le 31 octobre 2024
Le Maire,
Christian DELAVET